

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 14

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Actualité

Bureaux d'études: nouvelle convention salariale

Commission de surveillance paritaire CCT - ET - ASIC/FSAI - FSCC/SSEC/ASCE¹

Se référant à l'art. 11.2 du CCT 1981-1984 pour les bureaux d'architecture, d'ingénieurs et de planification, les partenaires de contrat ont fixé la convention ci-après, en ce qui concerne l'adaptation des salaires à compter du 1^{er} janvier 1983, selon l'indice d'octobre:

L'adaptation moyenne des salaires de collaborateurs soumis au CCT porte sur 4,3%, pour l'employé en particulier, cependant à 3,5% au minimum.

Considérations:

- Selon le paragraphe 1 de la convention des salaires, il est tenu compte de la correction de l'indice convenue en 1981/82.
- L'augmentation moyenne des salaires de 4,3% est à accorder dans chaque entreprise en se référant à la somme correspondant au salaire de l'employé soumis au CCT. L'écart par rapport au minimum de 3,5% permet aux entreprises de procéder à une adaptation individuelle différenciée des salaires.
- La possibilité du contrôle de l'usage de la convention est garantie suivant l'art. 6 du CCT.

Au sujet de cette convention, l'ASIC nous communique les précisions suivantes:

- La convention fixée pour les salaires peut être désignée comme un résultat correct et équitable pour tous ceux qui sont concernés. C'est aussi l'opinion de tous les partis de la Commission de surveillance paritaire qui ont cherché et finalement trouvé une solution de compréhension équilibrée et admissible dans un très bon climat de travail.
- Les salariés ont tenu compte de notre souhait d'une adaptation de salaire différenciée sur un plan individuel. D'autre part, les employeurs ont accordé tout ce qui était possible dans le cadre des circonstances actuelles.
- L'adaptation moyenne de 4,3% a été calculée à partir du renchérissement de 6,1% au 31 octobre 1982, moins un facteur de correction de l'indice de 1,8%.
- Si les honoraires 1983 selon les tarifs A et B contiennent des hausses dépassant le renchérissement, seuls les frais

ordinaires plus élevés et les réductions de temps de travail seront indemnisés. Au tarif B 1983, 5% seulement sont calculés pour le renchérissement. Le facteur prévu à l'origine pour des augmentations du salaire réel n'a pas pu être obtenu lors des négociations de tarif.

- La situation pour les honoraires de tarif B est en outre hypothéquée par le fait que la plupart des cantons sont, certains d'entre eux très nettement, en dessous de la fourchette moyenne, en ce qui concerne leurs indices normaux. Pour le tarif A, l'indice du coût de construction en régression a des effets négatifs sur les honoraires.

Kodak Disc: sous le signe de l'arbalète

Depuis son introduction sur le marché (mai 1982 aux Etats-Unis, au Mexique et au Japon; septembre 1982 à l'échelle mondiale), c'est à plus de 10 millions d'exemplaires que l'appareil Kodak Disc a été acheminé vers les revendeurs photographes. Des millions d'amateurs, séduits par la compacité de cet appareil et la facilité avec laquelle il permet de réaliser des photos de qualité, s'en sont déjà rendus acquéreurs. En passe de devenir l'appareil le plus vendu en le moins de temps et, probablement, de tous les temps, ce véritable «walkman» de la photo réunit, sous un volume des plus restreints, une foule de perfectionnements lui assurant une disponibilité maximale, quelles que soient les conditions de prise de vue:

- contrôle électronique par 2 circuits intégrés;

- flash électronique automatique à recharge instantanée;
- avance motorisée du film;
- source d'énergie (piles au lithium) de très longue durée (5 ans).

Précision suisse: quelques grammes indispensables

Dans ce remarquable panache de technologie de pointe, minutieusement conçu et mis au point pendant une dizaine d'années dans les bureaux et laboratoires de recherches de Kodak à Rochester (USA), on trouve quelques grammes de précision helvétique sans lesquels l'appareil Kodak Disc ne serait pas ce qu'il est. Ces grammes sont ceux que pèse l'engrenage différentiel planétaire de 8 roues dentées en matière synthétique assurant l'avance du film.

Développé par la fabrique de machines Mikron SA, Bienne, ce mécanisme de haute précision se caractérise par les exigences exceptionnelles auxquelles il doit satisfaire en matière de fiabilité et de rendement. Mêmes exigences pour les outils d'injection, eux aussi conçus et développés par Mikron SA et qui doivent être en mesure de produire quotidiennement 40 000 engrenages d'une qualité irréprochable.

Dans le plus grand secret

Les premiers contacts entre Kodak et Mikron — parmi d'autres fournisseurs potentiels — remontent à 1979 et furent entourés, comme tout ce qui touchait au projet Disc, du plus grand secret. Quelques semaines après avoir été confrontée avec la tâche de développer pour Kodak un engrenage différentiel planétaire, l'entreprise biennoise pouvait soumettre aux responsables du projet Disc des études étayées de propositions pour la construction — choix des matériaux in-

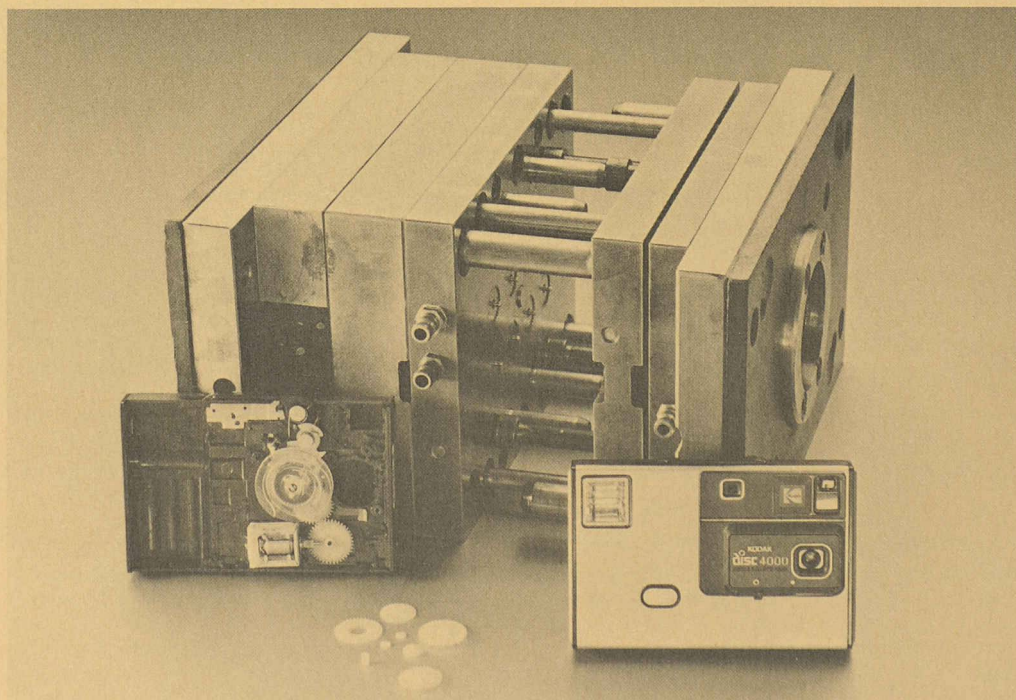
clus — et comprenant les caractéristiques de l'engrenage ainsi que des calculs de tolérance.

Au centième de millimètre près!

En décembre 1979, les premiers modèles d'engrenages façonnés à la main, taillés et injectés avec des moules prototypes, furent livrés à Kodak. Des essais pratiques d'endurance permirent ensuite de déterminer la géométrie exacte de la denture des roues de l'engrenage et de tester différents matériaux, notamment quant à leurs propriétés d'usinage et à leur résistance à l'usure. Parallèlement à cette optimisation des caractéristiques de l'engrenage, Mikron fabriquait elle-même l'outillage nécessaire pour la production en série. Le feu vert pour celle-ci ne fut donné par Kodak qu'en automne 1981, après que d'ultimes ajustages et modifications de construction eurent permis de resserrer au maximum (0,03-0,04 mm!) les marges de tolérance.

Restait la dernière étape avant la mise en marche de la production industrielle des engrenages: le transport des unités de production aux Etats-Unis, dans la nouvelle usine de Mikron US Corporation et leur mise en service par un personnel spécialement formé, pendant des mois, pour cette tâche. Et, dès décembre 1981, Kodak pouvait être régulièrement approvisionné en engrenages produits par l'usine Mikron US 24 heures sur 24.

Pour Mikron SA, le contrat très important passé avec Kodak a été la meilleure référence pour le lancement de son usine américaine. Il a également contribué, de par les hautes exigences qualitatives qu'il posait, à affermir la position et la renommée de l'entreprise biennoise sur le marché mondial des machines-outils.



L'engrenage différentiel planétaire tel qu'il est monté dans les appareils Kodak Disc (à gauche), les 8 roues en matière synthétique qui le composent (au centre), devant un moule d'injection.

(Photo: Fabrique de machines Mikron SA, Bienne)

¹ ASIC: Association suisse des ingénieurs-conseils.
FSAI: Fédération suisse des architectes indépendants.
FSCC: Fédération suisse des cadres de la construction.
SSEC: Société suisse des employés de commerce.
ASCE: Association suisse des cadres techniques d'exploitation.